

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION : 18 MAI 2018

N°2018-04-02

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 33
Conseillers votants : 32

Dont pouvoirs : 0

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 24 mai à 20 heures 45, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. GIRARD Guy - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **GUIMPS** : GUILLON Jean-Jacques - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude - M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie - **VAL DES VIGNES** : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Etaient présents sans droit de vote :
M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet).

Etaient excusés :

Mme IDIER Chantal (Baignes), Mme IMBERT Pascale (Berneuil), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. RAVAIL Pierre (Guimps), M. BONNAUD Pascal (excusé), M. DESMORTIER Joël (Lagarde sur le Né), Mme MONNEREAU Françoise (Saint-Médard), M. VERGNION Philippe (Val des Vignes).

N°2- Objet : Attribution de subventions aux écoles l'Eau Vive de Saint-Hilaire, Le Tâtre et maternelle de Baignes**Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que dans le cadre du budget 2018, une subvention de 15 € par enfant est versé aux coopératives des écoles pour leurs voyages et sorties scolaires.

Suite à un problème d'intitulé et de dénomination des créanciers au budget, il convient de délibérer pour les écoles suivantes :

- l'école l'Eau Vive de Saint Hilaire : 615 € à verser à la coopérative Scolaire Ecole Eau Vive ;
- l'école du Tâtre : 240 € à verser à l'Association sportive scolaire école Le Tâtre ;
- l'école maternelle de Baignes : 1 410 € à verser à l'USEP école maternelle de Baignes, Association sportive culturelle.

Monsieur le Président propose le versement des subventions aux écoles pour un montant total de 2 265 euros, les crédits étant inscrits au budget.

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le versement d'une subvention d'un montant de 615 euros sur le compte de la coopérative scolaire de l'école l'Eau Vive de St Hilaire ;
- accepte le versement d'une subvention d'un montant de 240 euros sur le compte de l'Association sportive scolaire école Le Tâtre ;
- accepte le versement d'une subvention d'un montant de 1 410 euros sur le compte de l'USEP école maternelle de Baignes, Association sportive culturelle ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget des affaires scolaires.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ...**25 MAI 2018**.....
Publié ou notifié le :**25 MAI 2018**.....
Touvérac, le**25 MAI 2018**.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 25 mai 2018
le Président,
Jacques CHABOT.

